

Conseil du 6 décembre 2022

Encore un conseil municipal dont le contenu est bien maigre. Il s'agit essentiellement de valider des décisions courantes.

Modification du budget principal 2022

La majorité nous demande d'approuver l'utilisation du budget « dépenses imprévues » pour d'une part, créer une provision pour des créances dont le recouvrement semble compromis (4170€) et d'autre part, pour financer le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes (3000€). S'agissant bien de dépenses ne pouvant être prévues lors de l'établissement du budget primitif, nous votons POUR ces modifications.

Nous faisons remarquer que la demande initiale, présentée en commission générale, prévoyait une rallonge budgétaire pour pouvoir payer les charges de personnel. Il s'agissait en fait d'une erreur dans la comptabilité municipale.

Tarifs Municipaux 2023

Chaque année, il est de coutume de réactualiser l'ensemble des tarifs municipaux en fonction de plusieurs critères. Cette année, l'inflation est de plus de 6% et les charges notamment de chauffage et d'électricité sont en forte hausse. La majorité propose de suivre les recommandations de la commission pour une augmentation globale de 4% arrondie à l'Euro supérieur. Seuls les tarifs du camping municipal n'ont pas été étudiés. Certains tarifs, comme les cautions par exemple, restent inchangés. Nous validons la proposition de la commission générale.

Nous intervenons pour demander :

- la rédaction d'une convention destinée aux associations locales permettant de déroger au cas par cas aux tarifs municipaux,
- un point sur le conflit qui oppose la municipalité au gérant du camping.

Budget principal 2023

Comme chaque année, nous autorisons le maire à engager des dépenses à hauteur de 25% du budget 2022 en attendant le vote du budget primitif 2023, soit 362 500€ au budget principal, 60 830€ au budget Eau et 109 936€ au budget assainissement.

Partage de la taxe d'aménagement

L'état demande désormais que le produit de la taxe d'aménagement (payée à l'achèvement de travaux d'aménagement, de construction ou reconstruction nécessitant l'obtention d'un permis de construire) soit partagé entre la commune et la Communauté de Communes. La CCTVV a voté une clé de répartition en fonction des équipements communautaires présents dans chaque commune y compris le PLUi. Pour notre commune, cela représente 10% du produit de cette taxe. Nous suivons l'avis du Conseil Communautaire pour l'année 2022.

Restauration scolaire

Une convention doit être signée afin de permettre à l'établissement d'enseignement scolaire privé « Le Couvent » de bénéficier de la cuisine centrale via le prestataire de service « Valeurs Culinaires ». Cela représente 17280 repas par an supplémentaires, ce qui baissera le coût unitaire des repas facturés à la ville.

Nous votons POUR l'approbation de cette convention afin que cette démarche puisse être engagée avec l'OGEC.

Comité consultatif restauration scolaire

Il existe trois Comités Consultatifs : le comité des marchés, le comité accessibilité et le comité restauration scolaire

La majorité nous propose de modifier la composition du comité consultatif de la restauration scolaire afin d'y intégrer des représentants de l'école « Le Couvent »

Nous votons POUR cette représentativité.

Ouverture dominicale

Nous actons les dates des ouvertures dominicales 2023. Nous sommes surpris d'apprendre que cela s'est fait sans concertation avec l'UCIA mais seulement avec quelques commerçants.

Solidarité Ukraine

En fin de conseil, le maire nous propose de fournir une voiture estampillée du logo de la ville à une famille ukrainienne vivant dans notre ville afin que ses membres puissent se rendre dans leur village natal pour prendre contact avec leur famille dont ils n'ont plus de nouvelle. Nous intervenons, comme d'autres membres de la majorité, pour faire prendre conscience au maire que le voyage semble périlleux et l'opération délicate. Nous proposons la prise de contact avec l'association Touraine-Ukraine qui dispose des compétences requises.

Divers

Prochain conseil municipal : 24 janvier 2023